

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 93 (1957)
Heft: 43

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables: Educateur, André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9; Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 627 98. Chèques postaux II b 379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 13.50; ÉTRANGER FR. 18.— • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

396



Quai de Montreux-Territet

Partie corporative

Assemblée extraordinaire des délégués S.P.R.

Yverdon, 16 novembre 1957

Une fois de plus, c'est l'aula du Collège d'Yverdon, aimablement mis à notre disposition, qui a reçu les délégués de la Romande, par un jour de brouillard froid et maussade.

Neuenschwander présidait.

Il a d'abord rappelé le souvenir d'A. Aubert, décédé récemment, qui avait été secrétaire du comité central S.P.R. de 1951 à 1954, et qui avait joué un rôle important au sein de la S.P.N.

Dans les **communications du comité**, le président fait part aux délégués de l'état de préparation du *congrès de 1958*. Les dates en sont fixées — définitivement, on l'espère — aux 30 et 31 mai et au 1er juin. Le programme en a été arrêté :

le vendredi, assemblée des délégués l'après-midi, et conférence, le soir. Samedi, deux séances, séparées par le banquet officiel et, le soir, pièce de théâtre, avec orchestre, chœurs, ballets et le bal du congrès. Dimanche : excursion-surprise.

Le rapport général confié à P. Rebetez a mis en œuvre une importante préparation : jusqu'à présent 470 questionnaires sont rentrés, dont 180 d'instituteurs, 114 de « laïques » et le reste concerne des cas précis d'enfants. Tous les membres de la S.P.R. qui ne l'ont pas encore fait sont instamment priés d'envoyer au plus vite des réponses et d'en faire envoyer par des personnalités en dehors de l'enseignement.

Le président signale le succès obtenu par le *1er Salon de l'Enfance et de la Jeunesse*, à Genève, et remercie tous ceux qui ont contribué à donner au stand de la Romande un intérêt certain, puisqu'un nombreux public y a porté son attention.

Enfin, Neuenschwander rapporte sur les travaux de la *Commission romande des moyens d'enseignement*, née d'un vœu émis au congrès de Neuchâtel et qui a réuni les représentants des départements de l'Instruction publique et ceux de nos associations.

* * *

Le but de cette assemblée extraordinaire des délégués était surtout d'établir le bilan de l'expérience tentée au cours de 1957, sur l'Educateur.

Willemin, rédacteur au Bulletin corporatif, présente un premier rapport sur ce qui a été entrepris : l'élément le plus spectaculaire en est le changement de format, ce qui a augmenté considérablement le contenu

du journal, environ dans la proportion de 4 à 7. Si cette transformation a soulevé quelques grognements, au début, elle semble avoir été acceptée de bon gré, par la suite, d'autant plus que des améliorations sensibles ont été apportées dans l'aspect du journal : titres ressortant mieux du texte, en-têtes des sections mieux dégagés, et surtout, couverture agrémentée d'un cliché.

Pour le fond, rien n'a été changé pendant les premiers mois, puis, un éditorial a paru de temps en temps, puis, en automne, on a établi, à titre d'expérience, une alternance entre Bulletin et Educateur, un numéro tous les 15 jours étant réservé à peu près exclusivement à l'un ou à l'autre. Cet essai a été diversement apprécié et le rédacteur au Bulletin désirerait revenir aux numéros mixtes.

Chabloz présente le rapport particulier à l'Educateur ; il constate que le nouveau format présente de très nombreux avantages : le rédacteur lui-même a la possibilité de s'exprimer et le fait de disposer d'un numéro entier toutes les deux semaines permet de développer complètement un sujet en publiant des articles d'une certaine longueur ; d'autre part, le contenu de chaque numéro peut être mieux équilibré et plus varié.

Sur ce point donc, il s'oppose au rapport Willemin et demande la continuation de l'alternance des deux parties pédagogique et corporative.

Quant à la collaboration de personnalités en dehors de l'enseignement, il a déjà tenté de nombreuses démarches, sans avoir pu obtenir une seule réponse.

Enfin Pulfer, trésorier central, parle le langage dépouillé d'artifices des financiers. L'expérience de 1957 coûte à la S.P.R. une somme d'environ 5000 fr., prise sur le fonds de réserve. Mais il faut constater que, même sans le changement de format, les prix du papier et de l'impression auraient fortement augmenté et, en somme, le nouveau format revient meilleur marché que l'ancien ; de plus la publicité a sensiblement augmenté.

La conséquence, c'est qu'il faut prévoir pour 1958 une augmentation de la cotisation de 2 fr., ce qui la fera passer de 13 fr. 50 à 15 fr. 50.

* * *

La discussion est ouverte d'abord sur le format.

La plupart des représentants des sections, après une enquête plus ou moins étendue auprès de celles-ci, apportent leur adhésion, de sorte que le format A4 est adopté à l'unanimité.

* * *

L'augmentation de la cotisation est un problème plus épineux. Il va sans dire que, d'après les statuts de la S.P.R., l'assemblée des délégués est souveraine en ce domaine. Mais certains délégués auraient voulu avoir connaissance des comptes avant la séance, afin de les étudier ; d'autres voudraient renvoyer la décision définitive à l'assemblée de l'an prochain, lors du congrès. L'U.I.G. Messieurs annonce que ses délégués s'abstiendront parce qu'ils n'ont pas l'assentiment de leur assemblée générale.

Après une discussion relativement animée, la proposition de porter la cotisation centrale de Fr. 13.50 à Fr. 15.50 est acceptée sans opposition, mais avec 5 abstentions.

* * *

La troisième partie de la discussion se rapportait aux suggestions pour l'amélioration du journal.

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE : Assemblée extraordinaire des délégués S.P.R. — Séance commune des comités SLV - S.P.R. — **Vaud :** De bonnes surprises. — Nos félicitations. — Ai-je bien compris ? Simple question de rapport (s). — Réponse aux maîtres de dessin vaudois. — Echallens. — Gymnastique respiratoire. — **Genève :** Un beau départ. — Nous avons besoin de toutes vos réponses. Félicitations. — Escalade U.I.G. — Sujets de satisfactions. — A la CIA. — Exposition à Genève. — Groupe Freinet genevois. — **Neuchâtel :** Conférences officielles. — Appel. — Anniversaire. — Neuchâtel. — Au chef-lieu. — Du rapport des écoles primaires du Locle. — **Jura bernois :** Ecole normale des maîtresses ménagères. — **Divers :** Journaux de Noël.

PARTIE PÉDAGOGIQUE : Fiches. — L. Charlet : Langue française : la main. — Poésies de la semaine. — Le sommeil hivernal des marmottes.

Eigenmann, au nom de l'U.I.G. Messieurs, présente les propositions qui ont été étudiées par une commission genevoise, puis discutées en assemblée générale.

Elles comportent notamment :

la création d'une commission de 12 membres (3 par canton) qui serait chargée de susciter des articles, de les recueillir, ce qui amènerait à la partie pédagogique de nouveaux correspondants réguliers ou occasionnels. La tâche du rédacteur en serait facilitée ;

pour diminuer les frais, il faudrait diminuer la fréquence de la publication du journal : une fois par mois par exemple, pour l'Éducateur, et deux fois par mois pour le Bulletin.

Certains délégués pensent que le système des numéros alternés, Educateur - Bulletin, a donné de bons résultats et devrait être continué ; d'autres voudraient revenir à la coexistence dans un même numéro.

Chabloz est félicité pour l'effort de présentation qu'il a réalisé dans les numéros entièrement consacrés à la partie pédagogique.

En conclusion, l'alternance du Bulletin et de l'Éducateur est recommandée en laissant aux deux rédacteurs le soin d'adopter un mode de faire très souple, qui peut donner les meilleurs résultats.

Le dernier point à l'ordre du jour était la **demande d'admission dans la S.P.R. de l'Union pédagogique neuchâteloise.**

Le président fait l'historique du problème :

Lorsqu'en 1951, la Société pédagogique neuchâteloise adhéra à la V.P.O.D., un certain nombre de collègues minoritaires protestèrent contre cette décision et contre les conséquences qu'elle pouvait avoir pour eux, notamment dans le domaine des cotisations, dans celui du recrutement et dans celui d'une représentation équitable des non adhérents à la V.P.O.D. au sein des comités et commissions de la S.P.N.

Après de longs pourparlers, ces collègues estimèrent que l'orientation nouvelle de la S.P.N. - V.P.O.D. ne pouvait les satisfaire et ils démissionnèrent de la S.P.N. pour créer une nouvelle association, l'Union pédagogique neuchâteloise.

Dès le début de la scission, le comité central S.P.R. intervint pour essayer de ramener l'unité au sein du corps enseignant neuchâtelois et les deux partis acceptèrent de désigner une commission mixte destinée à examiner dans quelles conditions un rapprochement serait possible.

On arriva en effet, en 1956, à une série de propositions qui comprenaient entre autres la formation d'une section autonome non V.P.O.D., une représentation équitable au comité central, l'abaissement de la cotisation, le droit d'exprimer l'avis de la minorité dans un rapport spécial, etc. Tout semblait donc dans la bonne voie, quand, il y a quelques mois, l'U.P.N. décida de rompre les pourparlers pour demander son admission à la S.P.R.

Le président donne lecture d'un mémoire envoyé par l'U.P.N. qui justifie sa demande ; la scission a été causée, dit ce document, par le refus, en 1954, de réduire la cotisation par le fait de n'avoir laissé aux non V.P.O.D. aucune influence dans la marche des affaires, bien qu'ils aient représenté le quart de l'effectif total et aussi par l'impossibilité pour eux de se rallier à l'instauration de l'économie collective prônée par la V.P.O.D.

De plus, l'U.P.N. se refuse catégoriquement à laisser la « défense des intérêts professionnels et matériels du corps enseignant » au Cartel cantonal V.P.O.D. C'est pourquoi l'U.P.N. demande à réintégrer la grande communauté pédagogique romande « que les circonstances

seules nous ont fait quitter malgré nous et bien à contrecœur, et au sein de laquelle nous chercherons à collaborer avec la S.P.N. ».

Hügli, président de la S.P.N., rappelle dans quelles circonstances eut lieu l'adhésion à la V.P.O.D. ; il énumère les concessions acceptées par son association ; il confirme que le désaccord actuel porte sur le point suivant : la S.P.N. - V.P.O.D. entend s'occuper « de la défense des intérêts professionnels du corps enseignant », et c'est ce qui heurte les dissidents, qui réclament une complète indépendance pour la défense des intérêts matériels de leurs membres.

La discussion qui suit montre que tous les délégués comprennent combien ce problème est délicat et complexe ; mais, admettre la demande de l'U.P.N., quelque sympathiques que soient ses membres, créerait un précédent extrêmement dangereux pour toutes les sections de la S.P.R.

Le comité central unanime prévoit contre l'admission et celle-ci est repoussée à l'unanimité, avec deux abstentions.

L'ordonnateur des cérémonies, notre collègue Cuany, d'Yverdon, avait organisé le repas à la « Prairie », c'est dire que tout se passa fort bien, mais les nécessités ferroviaires écourtèrent le dessert et les adieux. Merci à Cuany !

G. W.

Séance commune des comités S.L.V. - S.P.R.

La séance commune des comités de nos grandes associations suisses du corps enseignant a eu lieu à Berne, le dimanche 24 novembre, sous la présidence de Th. Richner, président du S.L.V.

Selon la tradition, le premier objet à l'ordre du jour est un exposé des deux présidents sur l'activité de leur association.

Neuenschwander rappelle le travail de préparation pour le congrès S.P.R. de 1958, spécialement l'enquête entreprise par Rebetez pour l'élaboration de son rapport sur « l'Ecole et le monde moderne ».

Il signale le succès remporté par le Salon de l'Enfance et de la Jeunesse, à Genève, et il esquisse le programme de notre Commission intercantonale des moyens d'enseignement.

Il parle ensuite des décisions prises récemment à Yverdon sur la transformation de « l'Éducateur et sur le refus d'admettre une seconde section neuchâteloise, en espérant que, dans ce dernier cas, des pourparlers pourront reprendre afin de reconstituer l'unité du corps enseignant neuchâtelois.

Th. Richner, président du S.L.V., parle d'abord de la collaboration apportée par son association à l'Union suisse des salariés qui a entrepris une lutte énergique contre le renchérissement de la vie.

En commun avec la Commission nationale suisse de l'U.N.E.S.C.O. deux stages ont été organisés : le premier à Vitznau sur la compréhension entre l'Orient et l'Occident, le second à Freidorf sur les programmes de l'enseignement primaire, sous la direction de R. Dotrens.

Richner regrette que la S.P.R. ne soit pas représentée à la commission nationale, ainsi que l'absence des Romands au stage de Vitznau, où la moitié des conférences était donnée en français ; il y a eu un manque de liaison évident aussi bien avec les départements de l'Instruction publique qu'avec les associations.

Le S.L.V. avait invité pour cet été 100 enfants honnois à venir faire un séjour en Suisse ; le projet n'ayant pas abouti, l'offre a été répétée pour 1958.

Si l'envoi de paquets en Hongrie est soumis à toutes sortes de restrictions, l'échange de lettres entre familles et classes suisses et hongroises a pu librement se développer.

Une explication très franche a lieu au sujet des relations internationales et de l'attitude de nos deux associations au congrès de Francfort.

Le principal point à l'ordre du jour était l'examen de la collaboration du S. L. V. et de la S. P. R. au sein du comité d'aide aux écoles suisses à l'étranger.

Il s'agit là d'une question extrêmement complexe qui intéresse les écoles suisses à Bogota, à Florence et à Rome où se mêlent des questions juridiques et

pédagogiques à des questions de personnes, où on passe du drame au vaudeville.

De l'exposé fait par Th. Richner, il semble que toute l'organisation des écoles suisses à l'étranger serait à revoir, qu'un contrôle plus serré devrait être exercé et qu'un changement dans la direction serait le bienvenu.

S.P.R. et S.L.V., tous deux membres du comité, entendent mettre cette affaire au clair, et agiront de concert pour atteindre ce résultat.

La séance de cette année a été plus intéressante que d'habitude. Beaucoup de franchise et désir très vif de compréhension mutuelle, pour arriver à une collaboration efficace.

N'est-ce pas un résultat appréciable? G. W.

VAUD

De bonnes surprises

Il arrive que votre comité reçoive des reproches, des critiques fondées ou injustifiées, mais il lui arrive aussi de temps d'avoir d'heureuses surprises. Deux fois, en moins de six mois, votre caissier a pu inscrire dans ses comptes de la Caisse de secours les dons de généreux collègues: la première fois, en juillet, un retraité nous faisait parvenir 250 francs, et la seconde, en novembre, une retraitée exprimait sa reconnaissance par un billet de 500 francs. Inutile d'ajouter que votre président s'empressa de les remercier chaleureusement en votre nom. R. P.

Nos félicitations

Nous avons lu avec plaisir, dans les journaux, les noms de plusieurs collègues élus dans les conseils communaux de notre canton. Nous en sommes très heureux et nous les félicitons. Ils seront certainement de bons conseillers et sauront, en particulier, « défendre l'école et les enfants chaque fois qu'ils en auront l'occasion ». R. P.

Ai-je bien compris ?

Dans la préface du Guide de dessin, préface très intéressante, M. le conseiller d'Etat Oguey, notre chef, nous présente l'auteur du livre en ces termes :

« Jean Apothéloz est un peintre, travaillant à des toiles que des expositions périodiques ont permis d'apprécier, doublé d'un compositeur de musique dont les œuvres sont jouées, et doté d'un esprit largement ouvert du côté de l'histoire de l'art et de sa philosophie, ce qui n'est pas pour nous déplaire. Il a suivi l'Ecole normale et dirigé pendant quatre ans des classes primaires de campagne. Après quoi, il obtient le brevet de maître spécial de dessin et enseigne à ce titre durant vingt ans dans un collège secondaire. Puis, **sacrifiant les avantages de tout poste officiel** (c'est moi qui souligne. R. P.), **il quitte l'enseignement** pour se consacrer uniquement à l'art, raison et but de sa vie. Nous savions donc nous adresser non à un **pédagogue épris de système, à l'esprit borné**, ou à un artiste dénué de tout contact avec la réalité, mais bien à un homme complet que ses expériences et ses succès à tous les degrés de l'enseignement mettaient à même de comprendre les difficultés de ses anciens collègues et d'aider ceux d'aujourd'hui à les surmonter. »

A la lecture de ce passage, je suis resté un instant songeur, et vous me permettrez de vous donner mes réflexions, après avoir précisé que la personnalité de M. Apothéloz n'est nullement en cause. J'ai éprouvé tout d'abord un brin d'envie, envie d'être un artiste, de pouvoir traduire ce que je ressens et peut-être ressentir plus intensément. Envie aussi en face de celui

qui n'a pas craint de sacrifier les avantages d'un poste officiel, qui n'en connaît plus les exigences, et qui peut ainsi se consacrer entièrement à l'art, se cultiver, devenir un homme complet. Or, je tiens une classe, et il en faut qui tiennent leur classe. Certain, en outre, de n'être pas artiste, je me demandai si je n'étais pas ce pédagogue épris de système, à l'esprit borné. Plus d'un parmi vous, chers collègues, a dû se poser la même question. Je me suis alors souvenu du rapport du congrès de Francfort: « **La pénurie d'enseignants, ses causes, ses remèdes** », rapport dans lequel on parle de **la diminution du prestige de l'enseignant**, et où l'on signale que beaucoup de jeunes trouvent la profession étriquée, sans avenir et monotone. Je me suis rappelé qu'il recommandait aux associations de faire comprendre à ces jeunes, comme à tous leurs adhérents, l'importance et la noblesse de la mission de l'éducateur. Mais que peuvent faire les associations si ceux qui nous entourent semblent peindre la démission comme un acte de courage, et le pédagogue comme un être qui ne pourra jamais avoir la prétention d'être un homme complet.

R. P.

Simple question de rapport(s)

Comme nous le savons tous, les inspecteurs visitent les classes une ou deux fois par année et à l'issue de cette inspection dressent un rapport sur le travail et l'attitude du maître et des élèves. Il est évident que ce rapport est fondé sur des bases bien fragiles: un maître est-il lui-même en présence d'un tiers qui l'inspecte? Peut-on juger du travail et de l'esprit d'une classe dans ces conditions et au cours d'une seule demi-journée? Ces rapports cependant sont fort importants et constituent un dossier qui accompagnera le maître au cours de sa carrière. Nous ne discutons pas des principes qui imposent ce mode de faire; ils sont certainement valables, malgré les restrictions énoncées plus haut.

Où nous ne sommes plus d'accord, c'est avec le fait que ces rapports ne soient pas régulièrement communiqués au maître, dans leur forme définitive, au terme de l'inspection. Le maître aurait l'occasion de faire valoir son point de vue et l'inspecteur de voir les choses sous un angle différent, après audition de la défense. Les relations entre corps enseignant et inspecteurs auraient tout à y gagner sur le plan de la courtoisie et de la confiance réciproque. Il est toujours gênant, de subalternes à supérieurs, d'avoir à demander la communication de tels rapports.

Il arrive cependant qu'un maître accomplisse cette démarche, il lui est alors répondu que ces rapports peuvent lui être « communiqués oralement »...

Cette façon d'agir nous semble à revoir. On parle constamment de collaboration. (L'inspecteur est un guide, un conseiller pédagogique.) Une collaboration authentique ne peut être fondée sur de telles bases. L'autorité de l'inspecteur ne serait certes pas diminuée de cette franchise et l'instituteur parlerait plus spontanément des difficultés qui sont siennes et qui sont souvent très grandes.

Nous osons espérer que les inspecteurs donneront droit à cette juste demande qui permettrait de revaloriser un corps enseignant qui persiste à souffrir de ce manque de confiance. M. B.

Réponse aux maîtres de dessin vaudois

La critique est aisée, mais l'art est difficile...

A la fin de leur article paru dans « L'Éducateur » du 16 novembre, à propos des « Eléments du dessin » de Jean Apothéloz, les maîtres de dessin vaudois posent cette question :

« Ce guide répond-il aux vœux de l'instituteur qui attendait qu'on le tirât d'embarras ? »

L'instituteur répond : oui.

Les soussignés s'excusent d'oser émettre une opinion en faveur de cet ouvrage, n'ayant pas suivi l'École des Beaux-Arts pendant quatre ans (presque un lustre ! Dieu que c'est long, Monsieur Félix !) alors que les spécialistes le désavouent.

Le groupe vaudois de la société suisse des maîtres de dessin pose comme premier point que « **l'ouvrage manque d'une méthode qui corresponde aux nécessités psychologiques et aux données pédagogiques déterminées par l'âge de l'enfant** ». Or, lors des conférences données dans les différents cercles sur l'emploi du guide de dessin, son auteur signale justement les différentes étapes par lesquelles passe l'enfant, l'expression en surface des premières années, puis les problèmes de volume et d'espace à aborder plus tard.

Quant au dessin d'après nature, le groupement vaudois lui reproche de faire une part trop importante aux mesures. « **Qu'on laisse d'abord l'enfant observer** », d'accord, mais cette observation, pour être valable, comporte une part de mesures qui doivent intervenir avant l'expression sur le papier. Celle-ci n'aura rien perdu de sa sensibilité, bien au contraire, et il est faux de croire que l'étude et la technique tuent cette sensibilité. Que dirait-on d'un musicien qui interpréterait avec sensibilité l'œuvre qu'il exécute, mais sans en avoir surmonté au préalable le côté technique ?

Quelques lignes plus bas, vous osez écrire sans rire (du moins nous le supposons) que « **ce que l'enfant a vu, il arrive à l'exprimer sans qu'on doive lui enseigner une technique** ». Alors là, permettez qu'on sourie ! Est-il besoin de discuter le côté faux et dangereux de cette affirmation ? Bien heureux sont les gosses qui peuvent exprimer ce qu'ils ont vu sans qu'on leur en ait donné les moyens. Le dessin serait-il plus spontané que la composition ?

Nous nous permettrons de douter de la sincérité avec laquelle les maîtres de dessin vaudois ont apprécié l'illustration de ce livre. Ils l'ont jugée de qualité douteuse et ils déclarent qu'elle est privée de sensibilité ; quant à nous, ces dessins nous avaient plu par la souplesse et la simplicité du trait, un trait parfois interrompu, il est vrai, mais toujours suffisant pour esquisser une attitude. Il faut croire que nous sommes de piètres critiques ou qu'alors nous avons lu ce livre avec d'autres yeux que ceux des maîtres de dessin.

De plus, l'instituteur souhaitait qu'on mît à sa disposition beaucoup de croquis au trait, faciles à reproduire au tableau noir. Il est largement servi. L'emploi de la plume à spatule — dicté d'ailleurs par un impératif technique — augmente la lisibilité des esquisses s'il en diminue la sensibilité.

Le chapitre décoration est celui qui a le plus déçu et excité l'ire de notre GVSSMD. C'est un sujet très délicat et toujours fort controversé à cause du changement continu dans la mode décorative. Un fait cependant reste. Faut-il bannir tous les principes élémentaires « vieillots » de la décoration, faire sauter les étapes à nos élèves pour les lancer directement dans la décoration moderne ? L'auteur a certainement eu raison de les maintenir dans le nouveau guide et ce que ce chapitre contient n'est pas plus critiquable que de continuer à indiquer dans un livre de solfège que sol est la quinte de do.

Par contre, on concédera aux maîtres de dessin que l'auteur eût pu consacrer quelques pages à la décoration moderne, qui n'est pas uniquement affaire de rythme, et au problème de la couleur. Mais quel est le livre parfait sur lequel il n'y a aucune critique à formuler ?

Ces remarques montrent que l'auteur du guide, homme de goût s'il en est, maître de dessin expérimenté, peintre, musicien raffiné, a su attacher une grande importance à l'apprentissage même du dessin et a voulu avant tout être utile aux maîtres pour qui cette discipline n'est pas toujours facile à enseigner.

Nous nous étonnons d'autant plus de cette critique que le projet a été passé au crible par une commission de spécialistes où les maîtres de dessin étaient représentés.

Conclusion : Les quelques griefs que l'on pourrait formuler sont-ils suffisants pour dire de ce guide qu'il est « faible et dangereux » ? Nous ne le pensons pas. Il sera d'une grande utilité pour nous, membres du corps enseignant vaudois, qui voyons dans le dessin « **un moyen d'expression et d'éducation** », mais sans oublier que ce moyen est dépendant d'une méthode que ce guide nous apporte heureusement.

Que les maîtres de dessin cessent donc de dénigrer cet ouvrage, ils finiraient par gêner le plaisir que nous avons eu à le recevoir. Messieurs, c'est votre partialité qui est dangereuse, et c'est ce que nous regrettons, car certaines de vos remarques eussent pu être utiles.

*Eric Tappy, Pierre Favrod,
au nom de nombreux collègues.*

Section Echallens - Gymnastique

Mardi 3 décembre 1957, à 17 heures, à la salle du Château, un moniteur de l'AVMG nous donnera une leçon « sensationnelle ».

J. P. M.

Gymnastique respiratoire

Une séance, dirigée par quelques participants au cours de Mme Wolf, aura lieu le mercredi 4 décembre, de 16 à 18 heures, à l'ancienne salle de gymnastique de Villamont-dessus.

Duplicateur

à cylindre payé 180 fr. à vendre 60 fr.
Téléphoner au No 22 29 41 Lausanne.

GENÈVE

*Tous les articles ci-dessous intéresseront l'ensemble du corps enseignant genevois :
UIG (Dames et Messieurs) et UAEE*

Un beau départ

Il était réconfortant l'autre jour de se trouver entre collègues — environ 60 — pour discuter et se préoccuper de notre propre enseignement.

Souvent tiraillés par de multiples occupations ainsi que par la multiplicité des disciplines, nous ne pouvons nous donner entièrement à chacune et de plus les mêmes efforts sont faits par de nombreux collègues pour les mêmes sujets, les mêmes degrés, dans le même temps. Cette dispersion provoque fatigue et lassitude, alors qu'un simple contact avec d'autres provoquerait l'effet d'une baguette magique : joie du travail en commun, plaisir de la recherche et richesse de la découverte.

Le petit cercle d'amis, le groupe des passionnés, comme celui des intéressés, les curieux, tous n'ont-ils pas place dans l'équipe ? Bien sûr !

Nous ne sommes plus à l'époque du cabinotier et on peut le regretter, mais le travail en collaboration, le travail réparti, le travail expérimenté seuls provoquent ou produisent des résultats très appréciables. Médecins, physiciens, ingénieurs ont chacun quitté leur laboratoire personnel, ils sont sortis et travaillent en collaboration par équipe de cent, par équipe de mille chercheurs avides de découverte, impatients d'une mise au point qui permettra de franchir un cap difficile, un « mur » sur le chemin d'une amélioration nouvelle et sensible pour le bienfait de notre humanité.

L'instituteur, le pédagogue, le psychologue ou l'éducateur peuvent-ils rester en deça de méthodes qui ont donné des preuves irréfutables ? Non, le bien de nos élèves est à ce prix. Il ne nous permet plus de les laisser attendre, nous nous devons de leur offrir le maximum.

Voilà les raisons d'être des commissions déjà existantes et les raisons de départ des nouvelles commissions de l'Union. L'Union... n'est-ce pas, là déjà, tout un programme : union des forces, union des efforts, union des bonnes volontés. C'est bien ainsi que l'ont compris ceux qui se sont réunis pour s'associer à ceux qui travaillent déjà ou pour donner naissance à de nouvelles commissions.

Bon départ à tous !

Bon courage !

Pour celles ou ceux qui désireraient encore s'inscrire auprès de R. Sangsue, 2, rue du Valais, voici la liste des divers groupes :

Elocution et lecture — Composition — Orthographe — Vocabulaire — Grammaire - Conjugaison — Arithmétique — Géométrie — Allemand — Géographie — Histoire — Education civique — Sciences et morale — Education musicale — Dessin — Travaux manuels et activités dirigées — Travaux à l'aiguille — Fin de scolarité — Moyens d'enseignement.

Nous avons besoin de toutes vos réponses

Avez-vous accordé toute votre attention à l'important questionnaire relatif au thème du Congrès 58 ? Certainement pas... Il a paru deux fois dans l'Éducateur, vous l'avez découpé, vous l'avez rempli, mais vous avez oublié de le faire parvenir, il est resté en

suspens. Or, ce n'est pas de dix ou de vingt réponses dont nous avons besoin, mais bien de toutes vos réponses.

Nous vous demandons de nous faire parvenir au plus tôt le fruit de vos réflexions — même si vous ne pouvez répondre à toutes les questions — pour pouvoir donner le reflet le plus exact possible des conditions genevoises.

Un grand merci pour votre célérité à retourner tous ces textes à R. Sangsue, 2, rue du Valais. R. S.

Félicitations

En dehors de toutes considérations de partis, nous tenons à adresser à notre collègue Duchemin nos très vives et sincères félicitations pour sa brillante élection au Conseil d'Etat.

C'est un très grand honneur pour l'UIG, quand on sait que Charles Duchemin a été président de la section des Messieurs et secrétaire du comité central SPR.

Il est resté, même après sa nomination d'inspecteur, un fidèle membre actif de l'UIG. Et il le restera à l'avenir.

Tous nos vœux l'accompagnent.

J. E.

Escalade U.I.G.

Le groupe des jeunes a préparé un programme qui satisfiera les plus exigeants.

Outre le repas, la marmite et le bal, revue, sketch, récit de l'Escalade illustré... se suivront à un rythme endiablé !

Si vous désirez encore vous joindre aux nombreux membres inscrits, n'hésitez plus et expédiez immédiatement votre bulletin.

Merci et à bientôt !

J. E.

Sujets de satisfaction

Cette fin d'année 1957 apporte aux membres du corps enseignant primaire et infantin une vive satisfaction. En effet, faisant droit à nos revendications, le Grand Conseil, dans sa séance du 26 octobre 1957, votait une loi augmentant nos traitements de 12 % en moyenne comme il l'avait fait ou le fera pour d'autres groupes d'employés de la fonction publique. Ce résultat a été acquis après de patients efforts, dans des conditions difficiles. Le fait d'avoir obtenu dès le 1er janvier 1956 une réadaptation de nos salaires pouvait laisser croire que l'Etat avait déjà fait à notre égard le geste qu'il était prêt à accomplir pour l'ensemble des fonctionnaires. Un tel raisonnement ne pouvait pourtant se justifier, car les motifs de ces deux augmentations de salaires étaient nettement différents. Il s'agissait, la première fois, de réparer une injustice qui durait depuis plus de 30 ans et de **reclasser** les membres du corps enseignant primaire et infantin par rapport aux autres fonctionnaires ; il s'agissait également de diminuer la marge qui sépare les traitements du corps enseignant primaire de ceux du corps enseignant secondaire inférieur ; enfin, cette première amélioration de nos traitements devait permettre de favoriser le recrutement dans notre profession qui compte, ne l'oublions pas, un tiers de suppléants.

Par contre, l'actuelle revalorisation revendiquée par l'ensemble des fonctionnaires, grâce au Cartel, était motivée essentiellement par une augmentation du coût de la vie. Nous savons tous que les allocations de vie chère sont basées sur le calcul d'un indice des prix qui nous laisse assez loin de la réalité.

Ne pas accorder aux membres du corps enseignant primaire et infantin une augmentation de salaire identique à celle accordée aux autres employés de la fonction publique nous aurait replacés dans la situation d'avant 1956 ; l'injustice réparée il y a deux ans serait réapparue.

Au début de 1957, nous avons attiré l'attention de M. le chef du Département de l'instruction publique sur ce point et M. Borel nous a répondu qu'il partagerait notre avis. Le 12 avril, le comité mixte de l'UIG remettait à M. le chef du Département de l'instruction publique un projet de revalorisation nous permettant de conserver notre rang dans le cadre des employés de la fonction publique. Un long silence succéda à cette démarche, malgré toutes nos tentatives pour obtenir une réponse précise. Comme nos arguments ne semblaient pas être retenus, le comité mixte prit la décision d'adresser une requête à MM. les députés au Grand Conseil et aux comités des partis politiques. Disons d'emblée que notre lettre fut bien accueillie et que tous les membres des comités de partis politiques, soit en nous recevant, soit par des contacts personnels, ont reconnu le bien-fondé de nos revendications.

Le 5 juillet, M. André Guinand et M. Yves Maître faisaient devant le Grand Conseil deux déclarations demandant aux députés de nous accorder le même taux de revalorisation qu'aux autres fonctionnaires. Ces importantes prises de position devaient jouer leur rôle. Le 26 juillet, M. Borel recevait les délégués des associations professionnelles et leur soumettait un projet de loi qu'il avait établi avec la collaboration de M. René Jotterand, directeur de l'enseignement primaire. Ce projet répondait à notre attente. Seul le problème de l'allocation de chef de famille se posait puisque le projet prévoyait la suppression de celle-ci, sauf pour les collègues ayant acquis ce droit avant le 31 décembre 1957. Tenant compte du fait que nos jeunes collègues commenceront désormais leur carrière avec un salaire de fr. 10 000.— (à l'indice 160) et qu'ainsi l'une de nos revendications de 1955 (salaire de base plus élevé) était satisfaite, les délégués des associations professionnelles ont immédiatement accepté les propositions qui leur étaient présentées. Cet accord immédiat permit au Conseil d'Etat de voter le projet et de le déposer devant le Grand Conseil le 14 septembre déjà.

Certaines difficultés devaient encore surgir lors de l'étude du projet par la commission du Grand Conseil. Le problème de l'allocation de chef de famille revenait une fois de plus sur le tapis et nous dûmes à nouveau expliquer notre point de vue à ce sujet. Ce fut pour nous l'occasion de préciser que nous ne pouvions réclamer pour nous seuls une allocation que l'Etat refusait, pour des raisons financières, d'accorder à l'ensemble des fonctionnaires. Nous pensons par contre que le problème de l'aide à apporter aux chefs de famille doit être repris par le Cartel. Il y a encore beaucoup à faire dans le domaine des prestations sociales.

Bref, nos arguments ayant finalement prévalu, la commission présentait au Grand Conseil un rapport unanime qui permettait aux députés de voter le projet sans opposition. Le délai référendaire, fixé au

30 novembre, expire aujourd'hui même. Ainsi notre principal souci de 1957 fait place à une très réelle satisfaction.

Nous constatons que nos démarches ont abouti de manière heureuse pour différentes raisons :

Tout d'abord, l'entente et l'unanimité ont constamment régné au sein du comité mixte qui représente les trois sections de l'UIG.

Un esprit de franche collaboration s'est manifesté lors de chacune de nos entrevues, soit avec M. le chef du Département de l'instruction publique, soit avec M. le directeur de l'enseignement primaire qui, l'un et l'autre, se sont montrés très compréhensifs et ont œuvré de manière à ce que nous obtenions satisfaction.

L'accueil réservé à nos revendications par MM. les députés et par MM. les membres des comités directeurs de partis, a été bienveillant et nous a prouvé que dans les milieux politiques on s'intéresse à l'école publique genevoise et à la situation de son corps enseignant.

Que tous ceux qui nous ont apporté leur appui en soient vivement remerciés. Nous sommes persuadés que l'adoption de ce projet de loi aura d'heureux effets sur le recrutement dans notre profession (en quantité certes, mais surtout en **qualité**). Nous savons que chacun de nos collègues aura à cœur de se montrer digne de la confiance que nous témoignent les autorités. Notre association va pouvoir se consacrer plus essentiellement à des travaux d'ordre pédagogique. De nombreuses commissions sont au travail ou vont s'y mettre. Le projet d'un centre d'informations est à l'étude. Nous voulons permettre à nos collègues de se perfectionner et leur fournir de quoi faciliter leur enseignement. Avec la bonne volonté de tous, nous y parviendrons.

Nous donnons ci-dessous le montant de nos traitements, à l'indice 160, dès le 1er janvier 1958, et nous citons, entre parenthèses, les chiffres correspondant à notre situation actuelle.

Candidats de 2e année :

Indemnité annuelle : Fr. 5 360.— (4 800.—).

Candidats de 3e année :

Indemnité annuelle : école infantine : Fr. 5 730.— (5 120.—) ; école primaire : Fr. 7 170.— (6 400.—).

Maîtresses enfantines :

Traitement annuel de base : Fr. 9 360.— (8 160.—)
 + 12 augmentations annuelles de Fr. 240.— (240.—) chacune, dès la confirmation,
 + 3 augmentations de Fr. 320.— (320.—) versées dès la 16e, dès la 20e et dès la 24e année à dater de la confirmation.

Instituteurs et institutrices primaires :

Traitement annuel de base : Fr. 10 000.— (8 640.—)
 + 12 augmentations annuelles de Fr. 320.— (320.—) chacune dès la confirmation,
 + 3 augmentations de Fr. 400.— (400.—) versées dès la 16e, dès la 20e et dès la 24e année à dater de la confirmation.

Inspecteurs et inspectrices d'écoles :

Traitement annuel de base : Fr. 15 960.— (14 080.—),
 + 8 augmentations annuelles de Fr. 420.— (420.—).
 Le traitement annuel ne peut en aucun cas dépasser Fr. 19 320.— (17 440.—).

Allocation de chef de famille :

Elle est supprimée dès le 1er janvier 1958.
 En vertu de dispositions transitoires, conservent le droit à une allocation annuelle de Fr. 1 152.— :

a) « Les instituteurs et institutrices mariés, considérés comme chefs de famille, dont le conjoint n'exerce pas une activité lucrative importante et qui bénéficient de cette allocation au 31 décembre 1957 ;

b) « Les célibataires des deux sexes, les veufs et les veuves, les personnes séparées ou divorcées, assumant une ou plusieurs charges totales de famille au sens de l'article 328 du code civil suisse, qui bénéficient de cette allocation au 31 décembre 1957. »

Soulignons encore que les candidats de 1^{re} année, les maîtres spéciaux et les suppléants dont le traitement est fixé par un ordre de service auront également droit à une augmentation de 12 %.

Enfin, lisez bien...

L'article 3 de la loi votée le 26 octobre 1957 dit :

« L'article premier, alinéa 2, chiffre 4, et l'article 3 de la loi du 28 décembre 1953 sont abrogés. »

Or voici ce que disait l'article 3 de la loi du 28.12.53 :

« Les traitements adaptés en conformité de la présente loi dépassant Fr. 24 000.— sont réduits de Fr. 600.— par tranche de Fr. 1 600.— dépassant Fr. 24 000.— Pour les traitements intermédiaires, le calcul se fait par interpolation.

« Si le mari et la femme sont tous deux au service de l'Etat de Genève ou de ses établissements autonomes, les traitements adaptés des deux conjoints sont additionnés et la réduction prévue à l'alinéa premier est opérée. »

Ainsi disparaît une mesure qui n'était pas équitable et dont nous avons demandé la suppression à plusieurs reprises. Les démarches que nous avons entreprises à ce sujet depuis le début de l'année aboutissent, elles aussi, de manière heureuse.

Vous l'avez constaté : nous avons aujourd'hui deux sujets de satisfaction.

E. P.

A la C.I.A.

M. le conseiller d'Etat Perréard, ayant décliné une réélection, doit donc quitter la présidence de la C.I.A. qui appartient de droit au chef du département des finances.

M. Perréard fait partie depuis 28 ans du comité de la caisse, où il a siégé dès la fondation de celle-ci, en qualité de représentant de l'Etat, puis, depuis 21 ans, il en assume la présidence. Si, depuis bientôt 10 ans, la C.I.A. est prospère, il faut se souvenir que lorsque M. Perréard en prit la direction, elle était au bord de la faillite. Les prévisions trop optimistes du début, la suspension des annuités de l'Etat pour l'amortissement du déficit initial aboutirent à un bilan technique catastrophique. Il fallut longtemps pour remonter la pente, mais grâce aux efforts conjugués de l'Etat et des sociétaires, les conditions s'améliorèrent et aujourd'hui, la C.I.A. est une des caisses les plus solides du pays.

M. Perréard a apporté à la présidence de notre caisse de retraite sa clarté d'esprit, sa puissance de travail et ses connaissances approfondies des conditions économiques et financières du canton. Surtout, ce que j'ai apprécié chez lui, c'est que, comme président de la C.I.A., il ne s'est jamais montré un politicien prodigue de belles promesses, aussi vite oubliées que facilement données. Certes, il n'était pas aisé de l'amener à s'engager, mais une fois qu'il avait accepté une proposition, on pouvait la tenir pour réalisée. Et cela facilitait bien les relations...

Le comité de la C.I.A., pour remercier son président et pour en prendre congé avait organisé un repas à

l'Hôtel du Rhône au cours duquel d'aimables paroles furent échangées et un souvenir offert à M. Perréard.

Pour toute son activité en faveur de notre caisse de pensions, il a droit à notre reconnaissance.

Vous vous souvenez certainement que, dans son assemblée générale de juin, la C.I.A. a désigné une commission chargée d'étudier une révision des statuts concernant précisément le rôle de l'assemblée générale et les élections au comité.

Cette commission s'est mise au travail, sous la présidence de M. Jaccoud. Elle a estimé qu'elle devait repenser toute l'organisation de la C.I.A. et présenter des propositions qui règlent l'ensemble du problème.

Celui de l'assemblée générale est urgent à résoudre. Le nombre croissant des membres rend difficile le choix d'une salle capable de contenir plus de deux mille personnes. L'indiscipline de certains membres, le fait que les affaires vont bien font paraître, aux yeux de beaucoup, l'assemblée générale comme une corvée vexatoire. Aussi, contre le seul avis de votre représentant, la commission a décidé de proposer la suppression de l'assemblée générale et son remplacement par une assemblée des délégués, nommés par chaque groupe, et qui seraient les seuls à devoir obligatoirement participer à l'assemblée. Tous les autres membres auraient d'ailleurs le droit d'y assister avec voix consultative.

Les délégués seraient au nombre d'environ 150 à 180 ; dans les grands groupes, ils seraient élus au scrutin de liste, avec représentation proportionnelle, le vote tacite étant admis.

Voici où en sont les travaux. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Au début de l'automne, l'actuaire de la C.I.A. s'était mis à calculer l'intégration dans le traitement assuré des 10 points qui séparent l'indice 160, base actuelle des calculs, de l'indice 170 d'après lequel nous touchons effectivement nos traitements. Le vote par le Grand Conseil de l'augmentation de 12 % qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 1958 a obligé l'actuaire à abandonner la première intégration pour s'occuper de la seconde. Cela nous intéresse au premier chef !

Le coût total de l'opération (l'intégration du 12 %) s'élèvera à 7 millions, à peu près. Comment les trouver ?

Il va sans dire que l'Etat participera pour la moitié à cette dépense. Le reste sera obtenu en obligeant les membres à payer la cotisation 6 % sur la quote-part du traitement qui est couverte par l'A.V.S. ; en quatre ou cinq ans, on doit arriver à trouver à peu près la moitié du total ; le solde sera fourni par des rappels. Des bruits alarmants ont couru à ce sujet, ces derniers jours ; ces rappels n'atteindront pas les chiffres qu'on a chuchotés ; le maximum prévu est de 3000 francs.

Tous nos membres seront renseignés exactement dans les premiers mois de l'année prochaine. Si c'est nécessaire, des assemblées d'information seront convoquées par groupes. Et toutes ces propositions, une fois chacun dûment renseigné, seront soumises au vote de l'assemblée générale.

Enfin, une proposition intéressante a été étudiée en faveur des épargnants. Ceux-ci, lorsqu'ils quittent le service de l'Etat avant d'avoir atteint la limite d'âge reçoivent le remboursement de leurs versements. Mais tandis que ceux de nos membres qui se retirent en ayant droit à une retraite touchent de l'Etat des allocations de vie chère assez importantes, ceux à qui

on a rendu leur capital n'ont plus rien à attendre. Il a donc semblé juste au comité de donner le choix aux épargnants démissionnaires, et qui remplissent certaines conditions, entre le remboursement de leurs versements ou l'octroi d'une rente qui leur permettrait de recevoir les allocations. Là encore, vous recevrez en temps utile les renseignements nécessaires. G. W.

DROITS ET DEVOIRS DE L'HOMME

Exposition à Genève

Sous les auspices du Département de l'instruction publique de Genève, « Fraternité mondiale » organise en novembre et en décembre 1957 une très suggestive exposition relative aux Droits et Devoirs de l'Homme.

Itinérante, cette exposition se rendra dans nos différentes écoles secondaires où elle sera certainement appréciée des élèves et des professeurs comme elle l'a été à Lausanne, à Sion et à Yverdon. De plus, elle sera rendue publique du 10 au 20 décembre, au Bâtiment électoral. Nul doute que tous les enseignants voudront bien la visiter, vu la nouveauté des moyens propres à exprimer les droits et devoirs des hommes de toute la terre.

Délégué par « Fraternité mondiale » dont il n'est plus besoin de rappeler la louable activité sociale, M. Bory, professeur à Lausanne, nous a présenté avec une conviction communicative les 25 panneaux de ladite exposition.

Conçus par M. Michel Péclard, ces panneaux sont saisissants de réalisme et de haute aspiration.

Le **droit à la vie et à la dignité** s'exprime par l'image d'enfants de races différentes, mais au même regard pur et confiant en l'avenir. Le **droit à la justice** qui s'élève contre toute oppression montre une toile d'araignée symbolisant l'Etat totalitaire d'où la fuite est impossible. Le **respect de la vie privée** fustige le mouchardage illustré lui-même par une main robot qui enregistre tout ce qu'une immense oreille entourée d'ondes peut entendre. La **liberté d'opinion et d'association** se manifeste par l'union en carré, des bras vigoureux des quatre races humaines. Les **droits politiques** sont revendiqués par la femme qui, comparée à

la fourmi, n'a pas que le droit de travailler. Les **droits économiques et sociaux** sont mis en valeur par une main tenant une boussole qui donne à chacun sa libre orientation professionnelle. Le **droit à l'éducation et à la culture** se fait durement sentir par le dessin de deux enfants de conditions sociales différentes. Les **rapports avec autrui** sont imagés par un domino dont les dés, d'inégales valeurs, trouvent leur place dans le jeu social universel. Le dernier panneau, enfin, fonde beaucoup d'espoir sur la jeune branche de salut greffée sur le tronc des anciennes institutions, par tous et sous la sauvegarde de tous.

L'ensemble de ces graphiques d'originale conception a le pouvoir de frapper la conscience des jeunes et d'imprégner ceux-ci des nobles principes humanitaires de la Déclaration de 1948. Il s'agit en effet de faire admettre l'importance de saines relations entre les individus et les communautés, seule base propre à l'établissement d'une civilisation fraternellement humaine.

Au vernissage, M. Henri Grandjean, directeur de l'Enseignement secondaire, félicita et remercia M. Visseur, secrétaire de « Fraternité mondiale » et animateur de l'exposition. M. Philippe Hahn, professeur, exposa les moyens et les buts de la grande institution sociale qui s'inspire des principes de l'UNESCO. Enfin, M. Zeissig, directeur de l'Ecole normale de Lausanne, rendit compte des résultats encourageants enregistrés dans les écoles vaudoises.

R. Chabert.

Groupe Freinet genevois

Un groupe Freinet genevois s'est constitué. Déjà, plusieurs membres enthousiastes travaillent et collaborent.

Objets du travail : La composition libre, la documentation pour des causeries d'élèves, l'impression d'un journal de classe, la correspondance interscolaire, comment réagir si un enfant dit : je n'ai pas d'idées...

Que tous ceux qui désirent travailler ou acheter du matériel s'adressent à J.-P. Guignet, 4, rue Vermont, téléphone 34 38 62.

NEUCHÂTEL

Conférences officielles

Les conférences de cet automne ont été particulièrement goûtées par le corps enseignant.

Rompant avec l'habitude de faire appel à des conférenciers de notre université, le Département eut recours à des personnalités de l'extérieur, MM. Freymond et Berge.

Le premier, directeur de l'Institut universitaire des hautes-études universitaires à Genève, nous parla longuement de la situation internationale, sans nous lasser, avec une objectivité sans froideur que releva très justement M. Clottu. L'orateur sut déceler admirablement les raisons de l'instabilité générale actuelle dans les instabilités mêmes qui sont propres à chaque pays appelé à jouer un rôle prépondérant dans la politique mondiale. Certaines révélations nous ont laissés songeurs et le sombre tableau des perspectives possibles pour l'humanité présente n'était pas des plus rassurants... Nous ne pourrions y faire face qu'avec une solide spiritualité.

En intermède, nous avons eu le plaisir d'entendre Mlle Bégert nous jouer quelques pièces au clavecin.

Elle les exécuta avec une remarquable virtuosité. Cette douce musique, un peu grêle, charma chacun.

Dans la deuxième conférence, le Dr Berge, psychologue et professeur à l'Académie de Paris, nous montra toute la délicatesse, le discernement et le doigté qu'exige l'éducation morale de l'enfant. Avec une clarté et une aisance toutes françaises, il souligna les ressources que doit apporter la psychologie dans notre tâche quotidienne, ce qui n'est, à tout prendre, qu'un recours constant à un bon sens éclairé.

La séance, pleinement réussie, était présidée par M. Clottu, notre distingué chef de Département, dont l'amabilité et la parfaite courtoisie appellent tout notre respect et notre sympathie.

W. G.

Appel

Vous verrez dans la chronique romande que l'assemblée des délégués de la SPR a consacré certaines innovations dans la présentation de notre journal. C'est ainsi que, dorénavant, vous n'aurez de chroniques cantonales que tous les quinze jours, puisque l'alternance des deux parties a été acceptée.

On se plaint du manque de matière corporative. Mais le soussigné peut déplorer l'absence presque totale de collaboration. Nous le répétons, vos apports pédagogiques ou narratifs, vos dissertations, vos questions, etc., seront les bienvenus. On pourrait intituler cette nouvelle rubrique : « Au jour le jour » ; « Petites expériences » ; « Propos sans prétention » ; « Tribune libre » ; « Billet de collègue » qui ne deviendrait pas trop souvent, je l'espère, « Billet du bulletinier », etc. J'attends, chers collègues, et merci par avance !

W. G.

Anniversaire

M. **Samuel Perret**, frère de l'ancien directeur des écoles primaires, vient d'atteindre ses quarante ans de service. Notre collègue tint la classe supérieure du Pâquier de 1917 à 1920, puis il passa au chef-lieu. En fin lettré, il sut imprégner tout son enseignement d'une poésie bienfaisante. Il nous souvient avec plaisir de la délicieuse causerie qu'il avait faite au corps enseignant il y a quelques années, à l'occasion des conférences officielles. M. Perret a publié plusieurs œuvres, sous le pseudonyme de Jacques Bonneville : « Horizon » ; « Les Amies » ; « Post-scriptum » ; « Claude Aude » ; puis, sous son propre nom, « Lointaine parousie » où il évoque son cher village natal de Cortailod, et « Les Charnels ». Paraîtra prochainement : « Le second Adam ».

L'Etat remit à M. Perret le plateau d'étain et la gratification légale. Nous félicitons cet instituteur distingué de sa longue activité pédagogique et de sa production littéraire. Nous lui souhaitons cordialement une fin de carrière fructueuse.

W. G.

District de Neuchâtel

Cours de travaux manuels.

En décembre 1956, après avoir consulté nos membres, notre groupe demandait à la commission scolaire du chef-lieu le relèvement de l'indemnité de cours de travaux manuels. Un rapport à l'appui était remis au directeur des écoles primaires, M. Numa Evard.

La commission scolaire, après nous avoir entendus, chargea M. Evard d'étudier notre demande. Les conclusions du directeur rejoignent les nôtres. Elles ont l'agrément de la commission scolaire puis du Conseil général de Neuchâtel. L'indemnité de cours est portée à 200 francs pour les institutrices de 2e et de 3e années, et à 300 francs pour les instituteurs dès la 4e année. Solution équitable puisque l'indemnité était restée inchangée depuis 1921 !

Réforme de l'enseignement secondaire.

En octobre dernier, la commission scolaire du chef-lieu a invité une délégation de la SPN-VPOD afin de connaître notre point de vue quant au projet de réforme de l'enseignement secondaire. L. Rosselet et Ph. Zutter ont exposé les conclusions de notre comité central que nous faisons nôtres.

Dans une séance ultérieure, les membres de la commission scolaire ont pris une décision contraire à l'avis de CE primaire et malheureusement en l'absence de nos délégués et sans que ceux-ci aient pu développer et défendre les arguments exposés dans la première séance.

Gh.

Au chef-lieu

Retraites

Mlle **Blanche Luscher** a quitté l'enseignement à la fin du premier trimestre de cette année, après trente-six ans consacrés à l'école publique. C'est avec regret

que nous voyons cette aimable collègue, respectée de chacun, abandonner la tâche. Mlle Luscher commença dans la carrière pédagogique à Travers, puis elle fut appelée à Neuchâtel où elle dirigea une classe ordinaire. Mais ses mérites professionnels, accrus par un stage à l'Institut des sciences de l'éducation à Genève lui valurent une nomination à la tête d'une classe d'application à l'Ecole normale. Sa compétence et son savoir-faire l'avaient toute désignée pour cette charge lourde de responsabilités. Grâce à son bel équilibre intellectuel et moral, à sa probité et à sa bonté, Mlle Luscher put y faire face aisément. La SPN doit aussi de la gratitude à notre collègue pour son passage de quelques années au comité central où ses collaborateurs apprécèrent ses fortes qualités. Nous lui souhaitons une longue et heureuse retraite.

Mlle **Marthe Humbert-Droz**, brevetée en 1914, enseigna d'abord deux ans en Allemagne puis, dès 1917, à Neuchâtel. Cette institutrice, malheureusement, souffrit d'une santé précaire, ce qui la détermina à prendre sa retraite maintenant déjà. Nous présentons nos vœux à Mlle Humbert-Droz pour qu'elle jouisse d'années meilleures et d'un plein repos.

Du rapport sur la marche des écoles primaires du Locle

(Année 1956-1957)

Du rapport complet du directeur, M. Butikofer, nous donnerons ce qui est de nature à intéresser l'ensemble de nos lecteurs tout en supprimant, en outre, ce qui a déjà été relaté au cours de l'année concernant nos collègues (anniversaires, retraites, décès, etc.).

Commission scolaire : Pour rendre les séances plus vivantes, la commission a l'intention de modifier sa structure actuelle. Sera-ce dans le même sens que l'expérience faite à la Chaux-de-Fonds ? Nous le souhaiterions pour le bien de nos écoles.

Effectifs : Depuis huit ans, le nombre des élèves a augmenté de plus de quatre cents unités. Mais l'effectif de chaque classe est resté sensiblement le même : 26,2 en 1950 et 26,8 en 1957.

Personnel enseignant : La pénurie ne saurait épargner cette localité, point terminus de la ligne des Montagnes... Nous constatons que les 2/7 des membres du CE sont formés de maîtres et surtout de maîtresses auxiliaires.

Conférences officielles : M. Butikofer donne ce jugement à l'endroit de la conférence du directeur des Etudes pédagogiques : « Il nous a plu d'entendre M. Ischer s'inspirer de sagesse, de logique, et affirmer la nécessité de placer toute innovation sous le contrôle de l'expérience. Il conclut en déclarant très nettement que certaines constantes demeurent : la concentration, la précision, l'ordre, le soin, le travail accompli dans la tranquillité, principes qui ne devront jamais être abandonnés. »

Bâtiments et locaux : Une troisième classe ménagère a été aménagée dans le style suédois avec salle de théorie (locaux clairs, colorés et spacieux, faciles à entretenir).

Le grand collège primaire abrite plus de 900 enfants et réclame d'instantes réparations et modernisations.

Deux ans seulement après l'ouverture du Collège des Jeannerets, l'on se trouve encore à l'étroit à cause de l'augmentation incessante de la gent scolaire. Un nouveau bâtiment s'impose.

Problèmes à l'étude : L'horaire des écoles doit s'adapter aux habitudes de nos concitoyens. C'est pourquoi il faudra envisager l'introduction de la semaine de cinq jours.

Le Locle est la ville la plus touchée par la pénurie du corps enseignant. La cause essentielle provient du fait que très peu de jeunes Loclois se vouent aux études pédagogiques. Alors que le 35% de nos institutrices sont des maîtresses auxiliaires, une ou deux Locloises seulement sortent chaque année de l'Ecole normale. Nous cherchons à encourager les jeunes à choisir la carrière pédagogique.

Disons une fois de plus, en terminant ces brefs extraits, tout le plaisir que nous avons à travailler sous la direction si avisée de M. Butikofer qui sait si bien concilier la fermeté et la bienveillance.

W. G.

JURA BERNOIS

**Ecole normale cantonale
des maîtresses ménagères - Porrentruy**

Une nouvelle série d'élèves sera admise, en mars 1958, à l'Ecole normale cantonale des maîtresses ménagères, à Porrentruy.

Les intéressées voudront bien consulter la Feuille officielle scolaire du 30 novembre concernant les formalités à remplir pour l'inscription aux examens d'admission.

La direction de l'Ecole se tient à la disposition des intéressées pour tous renseignements complémentaires relatifs à l'Ecole normale qui dispose d'une très bonne organisation des études dans ce centre intellectuel qu'est la ville de Porrentruy, ainsi que d'un internat, situé dans un des sites les plus agréables de la cité. Délai d'inscription : 21 janvier 1958.

(Voir aux annonces.)

DIVERS

Journaux de Noël

« L'Ecolier romand » et « Cadet Roussel » de Noël sont en vente à l'administration, rue de Bourg 8, Lausanne.

« L'Ecolier romand ». Numéro spécial de 32 pages plus un encartage. Entièrement consacré à Noël, il propose un ravissant bricolage : une crèche esquimau (encartage à colorier, découper, assembler) ; deux récits de Noël ; des poésies, des jeux, des idées pour Noël, etc.

Prix de ce numéro, y compris l'encartage : 55 ct.

« Cadet Roussel ». (8 pages plus un encartage), contient deux ravissantes histoires de Noël écrites pour les petits et illustrées ; deux pages de « Clémentine » ; un bricolage de Noël ; un poème, etc.

Prix du numéro, y compris l'encartage : 35 ct.

Ces numéros de Noël seront remis gratuitement à tout nouvel abonné.

**Ecole Normale Cantonale
des maîtresses ménagères
Porrentruy**

NOUVELLES ADMISSIONS

Inscriptions jusqu'au 21 janvier 1958.

Renseignements auprès de M.F. Feignoux,
Directeur, Villa Blanche, à Porrentruy.
Téléphone (066) 6 13 29 - 6 10 49



**Votre
assurance accidents
aux conditions
de faveur
de la S.P.V.**

Demandez conseil à votre collègue P. Jaquier, inst., Prieuré 4, Nyon

« ASEN »

Au Service de l'Education Nouvelle
15, rue du Jura **GENÈVE** ☎ 022 33 79 24

**MOBILIER SCOLAIRE
JEUX ÉDUCATIFS DECROLY ET
DESCOEUDRES**

Collection Discat, Audemars et Lafendel

NOUVEL-AN à CAPRI
aux fêtes de la Tazantelle

EN CROISIÈRE GÈNES - CANNES - NAPLES
à bord du transat « Augustus », 27.000 tonnes, 4
jours à Capri. Visite de Naples, Pompéi, le volcan,
Rome, Florence. 11 jours, tout compris : Fr. 490.-
Départ 27 décembre, puis chaque mois dès mars.
Voyage accompagné - Première classe train

TOURISME POUR TOUS

3, place Pépinet - Lausanne - Téléphone 22 14 67



Solutions des problèmes de logique

proposés par F. Perret

parus page 590 de l'Educateur du 26 octobre

A. Situation des 5 locataires :

4e étage : MEYER
3e étage : DUBOIS
2e étage : RENAUD
1er étage : BLANC
R.-de-ch. : MONNIER

B. Classement des équipes :

1. LAUSANNE 5 pts 2 G + 1 Nul
2. SERVETTE 4 pts 2 G + 1 Perdu
3. BELLINZONE 3 pts 1 G + 1 Nul + 1 Perdu
4. BALE 0 pt 3 Perdus

C. Brisard a le 3/4 cuir (il est le seul sans argent !)

Martin a la gabardine (habit le moins chaud !)
Duval a le manteau d'hiver (+ jeune que Gomez !)
Gomez a la canadienne (seul habit disponible !)

D. On trouvera par recoupements :

1. Que le blessé ne peut être autre que TRIPET ;
2. Que l'agent s'appelle PERRENOUD ;
3. Que CORDIER est l'automobiliste ;
4. et 5. MEYER et SCHMID sont les 2 témoins.

E. En partant de la fin, le raisonnement donne successivement : Dimanche BEAU ; vendredi BEAU ; lundi BEAU ; mardi pluie ; mercredi couvert ; jeudi pluie ; samedi couvert.

F. A = sel ; B = thé ; C = café ; D = potage ; E = sucre.

G. John est coiffeur et peintre ; Joe est chauffeur et jardinier ; Jack est musicien et contrebassier.

H. Le contrôleur s'appelle DUPUIS ; Le chauffeur s'appelle DURAND Le mécanicien s'appelle DUPONT

I. L'explorateur s'est rendu compte qu'il avait affaire à 3 TRAFLETOTS ! En effet, s'ils avaient été 3 Pipinguetts, le 3me aurait menti ; or, les P. ne mentent jamais ! Si les 2 premiers seuls étaient des P., ils auraient également menti (ce qui ne se peut pas !). Ce sont donc bien 3 Trafletots. Les 2 premiers ont dit la vérité (ce qui leur arrive !) et le 3me a dit un affreux mensonge !

J. Le condamné a dit : « Je serai PENDU ! » ...et c'est ce qui l'a sauvé car, à supposer que ce fût vrai, il aurait dû, selon la sentence, être guillotiné, donc pas pendu ! ... et à supposer que ce fût faux, il aurait dû être pendu ! Or dans ce cas il aurait dit vrai et ne pouvait donc, selon la sentence, être pendu.

K. Il suffit de sortir 3 boules du sac (à l'aveuglette) pour pouvoir affirmer que deux au moins sont de même couleur. Car si les 2 premières sont différentes, la 3me sera forcément pareille à l'une ou l'autre !

L. Il suffira de faire 2 pesées pour déterminer quelle est la boule légèrement plus lourde.

1. Mettre 3 boules dans chaque plateau. Qu'il y ait poids d'or ou inclinaison du fléau, cela déterminera le groupe de trois boules contenant la « lourde » ;

2. Ne considérant plus que ce groupe-là (les 6 autres boules étant mises de côté), mettre 1 boule dans chaque plateau. Poids d'or ou inclinaison déterminera laquelle des boules est la lourde.

M. Concernant l'astucieux et très intéressant problème des 5 ronds (3 blancs, 2 noirs) voir solution : Educateur No 14 (année 1955), p. 289, ainsi que Brochure doc. SFR No 38, pp. 3-4.

Partie pédagogique

AU DEGRÉ MOYEN

Langue française : la main

1. — **VOCABULAIRE.** — Voir « Bocquet-Perrotin » : *Le Vocabulaire sensoriel* (pp. 85 et 252).

a) **Un peu d'anatomie.** — Le dos, le revers, le creux, le plat, la paume de la main ; le poing, le poignet, les doigts : pouce, index, médius ou majeur, annulaire, auriculaire ou petit doigt ; les phalanges (fém.), les ongles (masc.), la peau, les rides (fém.), les lignes de la main, un pli, les sillons, les veines, les tendons, les articulations, les os ; l'organe du toucher, une menotte, la patte.

L'onglée, un picotement, un fourmillement, une démangeaison, les engelures, la trace d'une blessure : une cicatrice, une égratignure, une écorchure, une coupure, une gerçure (crevasse), une brûlure, une piqûre. Qui voit ses veines voit ses peines.

b) **Le travail des mains.** — Le travail manuel ; la main droite : la dextre ; la main gauche : la senestre ; un droitier, un gaucher, un ambidextre ; la chirurgie (de deux mots grecs signifiant : travail de la main) ; un habile chirurgien, une opération chirurgicale, un chiropraticien ; le jeu d'un artiste, le doigté, la dextérité, la vélocité ; la dactylographie, dactylographier ; avoir des doigts de fée ; manier, manipuler, manœuvrer, manufacturer, tenir, maintenir, ébaucher, pétrir, plonger, brasser, mouler, modeler, tricoter, etc.

c) **Les gestes.** — (Faites-les avant de les écrire).

« ... Si tous les gars du monde voulaient se donner la main... »

Ouvrir, fermer, tendre, étendre la main ; serrer, secouer, lever, baisser, donner, prendre la main ; se donner la main, se tenir par la main, offrir sa main, saluer de la main, flatter de la main, frapper dans la main, applaudir, battre des mains, joindre, imposer les mains ; se laver, se frotter, se rincer, s'essuyer les mains ;

Toucher, tâter, palper, chatouiller, tapoter, pianoter, attraper, ramasser, saisir, pincer (un pinçon), égratigner, griffer, chiffonner, presser, se cramponner, s'agripper, frôler, effleurer, etc. ; gesticuler (la gesticulation) ; emploigner (le poing), caresser (une caresse), gifler (une gifle), claquer (une claque), taper (une tape) ; une chiquenaude, une pichenette, un pied-de-nez, un coup de poing, le salut militaire, un serment de main, une étreinte ;

Un geste d'impatience, de mépris, de désapprobation, de menace, etc. ; un geste vif, brusque, rapide, prompt, énergique, élégant, amical, circulaire (se meut) ; un geste gauche, maladroit, négatif (désapprobation) ; un geste furtif, imperceptible, involontaire, inconscient, machinal, etc.

2. — RÉDACTION.

Étude précise de mouvements et de gestes

Imitons un modèle. — Voir 3^e *Vocabulaire* de Mme M. Picard. — Parlant d'un *pianiste*, Paul Valéry a écrit :

... Ses mains vont et viennent, se fixent sur un point, se croisent, jouent parfois à saute-mouton.

Je rédige sur ce modèle une belle phrase ; j'ai noté pour cela les gestes et les mouvements de la fermière distribuant du grain aux poules. J'intitule mon petit travail : *Le déjeuner de la volaille.*

Tout d'abord, oralement, les élèves s'expriment. Voici, pêle-mêle, quelques matériaux fournis par eux et nécessaires à la construction de la phrase :

... Le bras droit à moitié caché dans le tablier... dans un sac bourré de grains dorés... le tablier gonflé que le bras gauche tient relevé devant elle... ses mains fortes plongent et replongent dans le sac, s'ouvrent et se referment... éparpillent le grain... lancent à pleines poignées... répandent sur le sol une pluie de grains d'or... d'un geste lent et circulaire... les poules affamées et bruyantes qui accourent à ses appels... les becs avides se disputent cette manne qui tombe du ciel..., etc.

3. — ADJECTIFS QUALIFICATIFS.

Comment peuvent-être les mains ?

a) Une main légère, fine, blanche, longue, racée, gracieuse, mignonne, souple, potelée, grassouillette, soignée, propre, gantée ; de belles mains, de vilaines mains ;

Les mains fortes, grasses, épaisses, maigres, lisses, sèches, dures, rêches, sales, négligées ; vigoureuses, osseuses, noueuses, nerveuses, rugueuses, calleuses, musclées, burinées, crevassées, gercées, rudes ;

Les mains oisives, libres, embarrassées, liées, pleines, vides ; froides, tièdes, chaudes, fiévreuses, brûlantes de fièvre, lasses, fatiguées, moites, diaphanes ; glacées, gourdes, engourdis, transies ;

Une main crispée, gelée, difforme, estropiée, paralysée, mutilée, meurtrie, blessée, bandée, ensanglantée, inerte, décharnée.

b) Une main amie, fraternelle, affectueuse, pieuse, tendre, caressante, secourable, charitable, compatissante, complaisante, généreuse, prodigue ; ferme, énergique, redoutable, menaçante, coupable, innocente, pesante, tremblante, suppliante, avide ; active, laborieuse, vigilante, diligente, infatigable, adroite ou maladroite, leste, habile ou inhabile, sûre, experte.

c) **Qualifier :**

Les mains du ramoneur (noires) ; du paysan (calleuses) ; de l'artisan (burinées, rudes) ; du bébé (mignonnes, potelées, grassouillettes) ; du vieillard (tremblantes) ; d'une mère (vaillantes, vigilantes, caressantes) ; de la ménagère (actives, diligentes, infatigables) ; la main d'un ami (loyale, fraternelle) ; du peintre (fine et légère) ; du pilote (sûre) ; du chirurgien (adroite, experte) ; du mendiant (suppliante).

Modèle : Les mains *calleuses* du paysan ; les mains ...

d) **L'adjectif qualificatif :** un ornement de style, une épithète.

(Voir J.-J. Dresse : **La composition à l'école primaire** (p. 289).)

Ajoutée au mot **main** dans les phrases ci-dessous, l'**épithète** expliquera ou justifiera le fait énoncé.

A choix : mignonne, cordiale, pesante, sûre, compatissante, ferme, généreuse ou prodigue, brûlante, fine, cruelle, pieuse, leste, tremblante, large, avide.

1. Le vieux forgeron n'écrit plus guère ; la plume tremble dans sa main ... (pesante).

2. La tombe de la petite orpheline est abandonnée ; nulle main ... (pieuse) n'en prend soin. — 3. Paul tient d'une main ... (ferme) les rênes du cheval. — 4. Bébé

ne dort plus ; il joue avec ses ... (mignonnes) petites main. — 5. D'une main ... (généreuse), la fermière distribue chaque matin de ... (larges) poignées de grains à la volaille accourue à ses appels. — 6. D'une main ... (fine), l'horloger ajuste des rouages délicats. — 7. André est un vrai artiste : il trace d'une main ... (sûre) les courbes les plus difficiles. — 8. Le vieux Samuel allume sa pipe d'une main ... (tremblante). — 9. La petite malade me tendit une main ... (brûlante) de fièvre. — 10. A l'appel du pauvre, tendons une main ... (compatissante). — 11. Rien ne sort des mains ... (avides) de l'avare. — 12. Maman a la main ... (leste) quand on la fâche. — 13. Reçois, mon cher ami, une ... (cordiale) poignée de main. — 14. Enfants, ne portez pas une main ... (cruelle) sur le nid de l'oiseau.

4. — ÉLOCUTION.

De nombreuses expressions ont le mot *main* comme centre. Voici les plus connues :

Donner la main, donner un coup de main, c'est aider ; *tendre la main*, c'est mendier ; *demander la main* : demander en mariage ; *serrer la main, donner une poignée de main* : témoigner de l'amitié ; *forcer la main* : obliger, contraindre ; *tenir la main* : veiller ; *lever la main sur quelqu'un* : s'apprêter à le frapper ; *en venir aux mains* : engager le combat ; *battre des mains* : applaudir ; *mettre la main à l'œuvre* : commencer une chose ; *mettre la main à la pâte* : travailler soi-même ; *mettre la dernière main* : terminer son ouvrage ; *avoir sous la main* : à sa portée ; *avoir le cœur sur la main* : être généreux ; *avoir une belle main* : une belle écriture ; *avoir la main heureuse* : réussir ; *avoir les mains liées* : ne pouvoir agir ; *avoir la haute main sur une affaire* : commander ; *faire main basse* : piller, voler ; *donner à pleines mains* : avec générosité ; *tenir de première main* : de la source même ; *être en bonnes mains* : être confié à une personne capable ; *passer de main en main* : d'une personne à l'autre ; *argent donné de la main à la main* : sans passer par un intermédiaire ; *chose faite de main de maître* : habilement ; *chose faite en un tour de main* ou (mieux) *en un tournemain* : en un instant ; *ne pas y aller de main morte* : frapper rudement ; *se laver les mains d'une chose* : déclarer qu'on n'en est pas responsable ; *prendre quelqu'un la main dans le sac* : le prendre sur le fait ; *prendre une affaire en mains* : s'en occuper, la diriger fermement ; *mettre la main sur une affaire* : s'en emparer ; *une mainmise* : une saisie ; *tomber sous la patte de quelqu'un* : être à sa merci ; *de longue main* : depuis longtemps ; *sous la même main* : sous la même autorité ; *à main droite, à main gauche* : du côté droit, du côté gauche ; *à main armée* : les armes à la main ; *agir sous main* : secrètement ; *prêter main-forte* : assistance donnée à quelqu'un ou à l'autorité ; *la main-d'œuvre* : travail des ouvriers ou bien le prix payé pour cela ; *un coup de main* : une entreprise hardie ; *une main de papier* : 25 feuilles ; *une main courante* : partie de la rampe d'escalier sur laquelle s'appuie la main ; *une main de fer dans un gant de velours* : une grande fermeté sous des apparences de douceur ; *la main de Dieu* ou *le doigt de Dieu* : manifestation de sa volonté ; *la main de l'homme* : le génie inventif de l'homme, ses œuvres ; *jeu de main, jeu de vilain* : les jeux où l'on se donne des coups sont indignes de gens bien élevés et souvent finissent mal ; *que la main gauche ignore ce que fait la main droite* : garder le silence sur ses bonnes actions.

Un conseil. — Il n'est pas question de faire écrire toutes ces expressions. L'important est d'en connaître

le sens et de savoir les employer au besoin. Je le répète : c'est avant tout une leçon d'élocution.

5. — UNE FAMILLE DE MOTS : MAIN.

(Voir « La clé des mots », p. 58)

Racine : main (latin : *manus*).

Dérivés : Le travail *manuel*, un *manuel* de géographie, l'adverbe *manuellement*.

Connaître la *manœuvre* d'une machine ; (sens fig. : intrigue, réussir à force de *manœuvres*) ; *manœuvrer* une *manette*, un vaisseau ; la troupe a bien *manœuvré* ; les grandes *manœuvres* ; embaucher un *manœuvre* ; payer cher la *main-d'œuvre*.

Tourner la *manivelle*, la *manette* du compteur.

Une *manufacture* de tabac ; une ville *manufacturière* ; des produits *manufacturés*.

De précieux *manuscrits*, une lettre *manuscrite*.

Se faire soigner par un *manucure*.

Manier une arme à feu ; le *maniement* (ou *maniment*) du fusil ; un instrument *maniable* ; (sens fig. : un caractère *maniable*, docile) ; *manipuler* avec précaution des colis fragiles ; la *manipulation* dangereuse d'un explosif ; la *manutention* (la gestion) des affaires.

Maintenir (tenir la main) ; *maintenir* l'ordre et la discipline ; le *maintien* des lois (conservation) ; avoir un *maintien* modeste (attitude) ; l'adverbe *maintenant* (à présent).

Les bonnes *manières* ; un jeune homme *maniéré* (affecté, manque de naturel).

La *manche* de mon habit ; le *manche* de mon coudeau ; le *mancheron* de la charrue ; les *manchettes* de ma chemise ; les *manchettes* des journaux ; les *emmanchures* d'une robe, d'un veston ; un *manchon* de cuivre ; *emmancher* un balai (sens fig. : *emmancher* une affaire) ; un bon *emmanchement* ; un marteau *démanché*, puis *remmanché*.

Dompter, dresser un cheval au *manège* ; le *manège* des chevaux de bois (carrousel) (sens fig.) : le *manège* de ces gens m'inquiète (leur conduite). Que *manigancez-vous* ? Cessez vos *manigances*.

Les *menottes* du petit enfant ; mettre les *menottes* à un prisonnier : le *menotter*, ou *l'emmenotter*.

Emanciper (littéralement : s'échapper de la main). Un jeune homme *s'émancipe* quand il s'affranchit de la tutelle de ses parents. *L'émancipation* du pays de Vaud de la domination bernoise, le 24 janvier 1798.

L'homme est un *bimane* ; le singe, un *quadrumane*.

Mots composés : Un *lave-mains*, un *essuie-main(s)*, un *appui-main*, un *garde-main*, une *bonne-main*, *main-forte*, une *mainmise*, une *main courante*, un *face-à-main*, un *sac à main*, un *sous-main*, un *coup de main*, *jeu de main*, une *main de fer*, la *main-d'œuvre*, une *main de papier*.

Encore un conseil. — J'en demande bien pardon aux maîtres : ne faites pas écrire la signification, le sens des mots ; c'est du temps perdu. L'explication est donnée en classe, ou bien on a recours au dictionnaire.

Gram. — Copiez le texte suivant en écrivant correctement le participe passé de chacun des verbes imprimés en italique :

Les mains de maman. — Les mains de maman apparaissaient en pleine lumière. Jacques les vit pour

la première fois. C'étaient de pauvres mains (*rider*), (*abîmer*), par les travaux du ménage, (*plisser*) et (*durcir*) par la lessive, (*piquer*) par les travaux d'aiguille...

Et ces mains parlèrent à Jacques ; elles lui dirent :
« Autrefois, nous étions fraîches et sans rides. Tu as (*sentir*) jadis notre douceur quand nous voltignons autour de ton berceau, comme des esprits bienfaisants et agiles. Maintenant, nous sommes rudes et (*faner*). Mais c'est pour toi que nous avons (*travailler*) durement, pour toi que nous avons (*souffrir*). Chacun de bienfaits modestes que tu reçois chaque jour est (*marquer*) par une piqûre, une ride minuscule, un point plus noir au bout d'un doigt. Nous sommes (*devenir*) de tristes mains (*déformer*), pour que tu gardes les mains blanches et que la vie te soit légère. »

Ch. Ab der Halden.

Exercice tiré de « *La Grammaire et l'Orthographe* », par Pierre Denève et L.-P. Renaud.

6. — LECTURE, DICTÉE, COMPOSITION.

Textes pouvant servir de dictée et de préparation à une composition.

a) *Le langage des mains.* (Tiré de « *Vaincre* ».)

Par leur mobilité, les mains expriment toujours quelque chose. Même si le visage se ferme et refuse de livrer son secret, les mains, elles, parlent, trahissent souvent les pensées véritables.

Les mains tremblent ou s'agitent ; elles dirigent, menacent ou persuadent. Elles décident, questionnent, acceptent ou refusent ; elles s'ajoutent aux conversations, elles veulent parler, elles aussi.

Regardez les mains des acteurs, celles des directeurs d'orchestre, des instituteurs et des prédicateurs ; dites-moi si elles n'essaient pas de persuader, d'expliquer quelque chose, de parler enfin.

L'horloger de mon quartier a des mains fines, à l'image des rouages délicats. Le chirurgien a des mains si adroites ; le violoniste des doigts si légers et si souples.

Le paysan de mon village a les mains calleuses à force de faire surgir patiemment les fruits de la terre. Les mains du mécanicien sont noires, mais si habiles à démonter et remonter les écrous, les pièces subtiles. Honore les mains rudes du travailleur.

Et les mains d'une maman, qui les célébrera ? Elles ont tant travaillé ; elles ont tant lutté et prié. Il fallait coudre, laver, éplucher, nettoyer, raccommo-der. Elles ont consolé, elles ont essuyé les larmes, elles ont caressé les fronts : elles sont belles, presque comme un visage, les mains de nos chères mamans !

b) *Belles mains.* (« *Mon second livre* », n° 33.)

c) *La main du travailleur.* (« *Lectures Foretay* », deg. sup., p. 328.)

C'est un très beau sonnet d'une seule phrase : *récitation* et *dictée* après étude fouillée.

d) A la page suivante, une admirable photographie nous montre des mains au travail. Le visage reste caché, peu importe ! Les mains seules nous parlent : que racontent-elles ?

e) *Le boulanger.* *Le potier.* (Même manuel : pp. 311 et 312.) Observez bien le travail des mains.

f) *La vieille servante* (Gustave Flaubert) « *Nouvelle anthologie* » prim. sup., p. 127.

g) Un sujet à proposer aux élèves :

Les mains de ma mère.

ou : *Les mains d'une mère.*

L. Charlet.

N.-B. — Voyez dans *L'Illustré* (No 20 de 1957) sur la couverture, la main gauche largement ouverte de Françoise Sagan faisant le signe : Stop !

Poésies de la semaine

CE N'EST RIEN...

*Ce n'est rien qu'un livre d'images,
Simple, naïf et peu savant,
Mais qu'on montre, un soir, aux enfants,
Quand il leur a plu d'être sages.*

*On tourne lentement les pages ;
Plus d'un bâille, déjà rêvant...
La nuit frôle les contrevents,
La lampe éclaire les visages.*

*Mais l'homme au sable est survenu,
Versant dans les yeux ingénus
Le bon sommeil et ses mirages...*

*Allons ! Plus qu'une ! Puis bonsoir !
Et l'on monte l'escalier noir...
Ce n'est rien qu'un livre d'images.*

Dès 9 ans.

Henry Spiess (Simplement)

DES POMMES QUE L'AUTOMNE A PEINTES... (fragment)

*Aux plus riches couleurs,
La plus charmante a des gauleurs
évités les atteintes.*

*Des pommes que l'automne a peintes
Et le papillon qu'un enfant
Poursuit de rose en rose,
Il s'envole et là-haut se pose,
C'est le plus triomphant.*

Paul-Jean Toulet (Poèmes inédits : le Divan)

Dès 10 ans.

LE SOMMEIL HIVERNAL DES MARMOTTES

Si l'hiver est néfaste à bien des animaux, ce n'est pas qu'ils souffrent du froid, comme on le croit souvent, mais parce qu'ils sont privés de nourriture. Certains d'entre eux ont résolu le problème conformément au proverbe : « Qui dort dine ! ». Et c'est le sommeil hivernal qui leur permet de passer sans dommage la mauvaise saison.

Observons vers la fin de l'été une troupe de marmottes qui se prélassent au soleil, sous la protection d'une sentinelle. Pendant toute la belle saison, leur occupation principale a consisté à se gaver d'herbes parfumées. Rien d'étonnant qu'elles aient, en automne, un ventre rondelet. Septembre est venu, elles vont commencer à préparer leurs quartiers d'hiver, c'est-à-dire à capitonner leur terrier de mousse et d'herbe sèche ; un peu engourdis déjà, elles ne sortent plus guère que pour manger. En octobre, il leur reste tout juste assez de force pour boucher l'entrée de leur dortoir au moyen de pierres, d'herbe et de terre. Enfin, elles s'endorment l'une à côté de l'autre, roulées en boule, yeux et museau hermétiquement clos.

Ce sommeil hivernal est très différent du sommeil ordinaire ; il est si profond qu'on pourrait jouer aux boules avec les marmottes endormies sans les réveiller, car les fonctions vitales sont considérablement ralenties. Le cœur bat 12 à 15 fois à la minute et les 60 respirations à la minute de la vie normale tombent à 9 ou 10. La température du corps s'abaisse jusqu'à 6 ou 7 degrés. L'animal reste ainsi cinq, six mois ou davantage.

(Feuille d'Avis de Lausanne.)

Santiago du Chili

Un poste de

maître secondaire ou de gymnase

pour l'enseignement du français
est à repourvoir à

L'ÉCOLE SUISSE DE

Santiago du Chili

Le maître sera appelé à enseigner accessoirement, et après entente, l'une des disciplines suivantes : allemand, anglais, gymnastique ou travaux manuels pour garçons. Les candidats de langue maternelle française auront la préférence.

De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès du secrétariat du Comité d'aide aux écoles suisses à l'étranger, Alpenstrasse 26, Berne, auquel les offres de services doivent être adressées jusqu'au 15 décembre 1957, accompagnées d'un curriculum vitæ, de copies ou photocopies de diplômes et de certificats sur l'activité pratique, d'une photo et d'une liste de références.



**Etre
CHEF DE FAMILLE
implique
des
responsabilités !**

Notre **assurance-famille**
est conçue pour vous aider à les supporter.
Adaptée individuellement
aux besoins de chacun,
elle pare aux conséquences financières
découlant de votre responsabilité civile
et des accidents survenant à votre épouse,
vos enfants, votre personnel de maison.

MUTUELLE
VAUDOISE ACCIDENTS

Demandez conseil à votre collègue
P. Jaquier
Accidents S. P. V., Nyon.

*Pour des meubles
de qualité...*

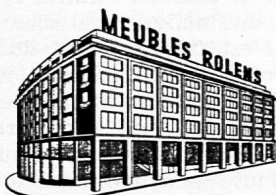
GRANDS
MAGASINS
D'AMEUBLEMENT

ROLENS

Spécialistes du bel intérieur

LAUSANNE

St-Pierre 4



Chambres à coucher
Salles à manger
Salons - Studios
Décoration

Nationale Suisse

Berne

J. A.

Montreux 1